



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 18 juin 2019



Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 707 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse commune, des ministères impliqués, à la question parlementaire posée par l'honorable Députée Hetto-Gaasch.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Luxembourg, le 18 juin 2019

Monsieur le Président de la
Chambre des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire N° 707 de Madame la Députée Françoise Hetto-Gaasch

Par sa question parlementaire, l'honorable Députée souhaite avoir des renseignements concernant le centre socio-thérapeutique pour jeunes prévu dans les anciens locaux de l'auberge de jeunesse à Bourglinster.

Comme explicité dans la réponse à la question parlementaire n° 36 datant de novembre 2018, le Gouvernement prévoit d'y installer un groupe de vie destiné à accueillir des mineurs et géré par des gestionnaires publics de l'aide à l'enfance.

L'installation d'une telle structure pour jeunes dans les locaux de l'ancienne auberge de jeunesse à Bourglinster sera bel et bien prise en charge par l'Administration des bâtiments publics et, partant, nous ne pouvons pas confirmer les informations dont se fait l'écho l'honorable Députée.

Afin de garantir la conformité du centre aux réglementations du Service national de la sécurité dans la fonction publique, certains travaux se sont avérés nécessaires tels que l'installation de portes de compartimentage, la création de portes de secours et d'un couloir afin d'accéder à la cage d'escalier de secours, le remplacement de la centrale d'incendie, du tableau électrique ainsi que de l'éclairage de secours.

Par ailleurs, il est prévu de rénover certaines salles de bains, de remplacer les revêtements de sols et de remettre en état le terrain multisports ainsi que les alentours. Les éléments historiques qui subsistent dans la maison « Petzenhaus » seront restaurés selon les règles de l'art afin de revaloriser ce patrimoine architectural. Le coût estimé des travaux s'élève à quelque EUR 860'000.- TTC.

Le début des travaux, d'une durée totale de 8 mois, est fixé au mois de juin 2019.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse